

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1883—ARRANGEMENTS D'ETE—1884

A partir de LUNDI, 2 JUIN, les trains de ce chemin de fer circuleront tous les jours, les dimanches exceptés, comme suit :

LAISSERONT LA POINTE-LEVIS

Pour Halifax et St-Jean.....	8 00 A. M.
Pour la Rivière-du-Loup et Ste-Flavie.....	12.00 P. M.
Pour la Rivière-du-Loup.....	6.00 P. M.

ARRIVERONT A LA POINTE-LEVIS

De Halifax et St-Jean.....	8.00 P. M.
De la Rivière-du-Loup.....	2.15 P. M.
De la Rivière-du-Loup.....	5.45 A. M.

Le char Pullman qui part de Lévis, le mardi, le jeudi et le samedi, se rend directement à Halifax, et celui qui part le lundi, le mercredi et le vendredi se rend à St-Jean.

Tous les trains circulent sur l'étaalon chronométrique de l'Est.

D. POTTINGER,
Surintendant en Chef.

Bureau du chemin de fer,
Moncton, N.-B., 6 décembre 1883.



AVIS AUX ENTREPRENEURS

On recevra à ce bureau jusqu'à LUNDI, le 7 JUILLET prochain, des Soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour bois de chauffage," pour la fourniture de

90 cordes (de 128 pieds par corde) de Bois de Chauffage, composées d'érable et de bouleau noir (merisier) et 300 cordes d'épinette rouge.

pour l'usage du Pénitencier de St. Vincent de Paul, Qué., conformément au devis que l'on pourra voir en s'adressant à ce bureau ou bien à E. Dagneault, garde-magasin au Pénitencier, et à la formule de soumission que l'on pourra se procurer à partir de Jeudi, le 19 du mois courant.

Les soumissionnaires sont avertis qu'aucune soumission ne sera prise en considération si elle n'est faite d'après la formule imprimée. Dans le cas de sociétés, la soumission devra porter la signature individuelle de chacun des membres et indiquer le domicile et le genre d'occupation de chacun d'eux.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
OTTAWA, 16 juin 1884.